la cgt
ÉDUC'ACTION
AIX - MARSEILLE

DOSSIER DE SUIVI DE MUTATION
INTRA 2019
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Discipline : _____ **Code discipline :** _____

NOM : _____ **Prénom :** _____
Nom de naissance (si différent) _____
Date de naissance : ___/___/____
Adresse : _____

Code postal : _____ **Commune :** _____

Tel : __ __ __ __ __ **e-mail :**
_____@_____

❒ **Titulaire** ❒ **Stagiaire ex-non-titulaire**
❒ **Stagiaire** ❒ **Stagiaire ex-fonctionnaire**

SITUATION SYNDICALE

❒ Je suis déjà syndiqué.e CGT éduc'action
❒ Je ne suis pas syndiqué.e
❒ Je souhaite me syndiquer à la CGT éduc'action

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE ❒
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE ❒

❒ **AE**	❒ **Agrégé**	❒ **Certifié**
❒ **P.EPS**	❒ **PLP**	❒ **CE.EPS**
❒ **CPE**	❒ **PsyEN**	❒ **Dir.CIO**

Nom et commune de l'établissement d'exercice ou de rattachement

_____

Nom de la ZR : _____ Code ZR : _____

Je suis affecté à titre définitif (2018-2019) :

❒ **En établissement**

❒ **Sur une Zone de Remplacement**

Je ne suis pas affecté à titre définitif (2018-2019)

ATP en établissement ❒ ATP en ZR ❒ ou Stagiaire ❒
(ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Avez-vous déposé un dossier médical ❒ et/ou social ❒ ?

Si vous avez déposé un dossier à l'inter, vous devez également en déposer un à l'intra.

Vos dossiers médicaux/sociaux devront être déposés auprès du médecin de prévention (voir BA de mars 2019) **au plus tard le 03 avril 2019**

VŒUX

n°	Code vœu	Libellé du vœu en clair	n°	Code vœu	Libellé du vœu en clair
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

CALCUL DU BAREME

Votre calcul		Elu CAPA
Vœu Etab	Vœu large	

ANCIENNETE DE SERVICE :

Échelon au 31.08.2018 (au 01.09.2018 pour stagiaires)
7 pts par échelon (minimum 14 pts)
+ Hors classe : 56 pts certifiés et assimilés / 63 pts agrégés
98 points forfaitaires pour les agrégés hors classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 4 ème échelon
+ Classe exceptionnelle + 77 pts (max. 98 pts)"

ANCIENNETE DE POSTE

20 pts par an dans le poste en tant que titulaire + 50 pts par tranche de quatre ans

ANNEE TZR

30 points/an d'ancienneté dans la ZR actuelle sur tous les vœux non typés.

COLLEGE REP

5 ans : 80 pts ; 8 ans : 150 pts sur tous les vœux non typés

COLLEGE REP+, COLLEGE, LYCEES OU LP Politique de la Ville,

Sur un vœu établissement : 5 ans : 20 pts 8 ans : 40 pts
Sur les vœux non typés : 5 ans 150 pts ; 8 ans : 300 pts

LYCEES ET LP classés dans divers dispositifs et non classés politique de la ville (dispositif transitoire, ne s'applique pas pour les affectations à compter du 01/09/2015)

1 an = 15 pt ; 2 ans = 30 pts ; 3 ans = 65 pts ; 4 ans = 80 pts ;
5-7 ans = 150 pts ; 8 ans et + = 300 pts

STAGIAIRES EX- NON-TITULAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE

Sur les vœux DPT, ZRD, ACA et ZRA non typés :
- jusqu'à l'échelon 3 : 150 pts ;
- à l'échelon 4 : 165 pts ;
- à partir de l'échelon 5 : 180 pts

BONIFICATION AUTRE STAGIAIRE

10 pts sur le 1er vœu large non typé

STAGIAIRE EX TITULAIRE D'UN AUTRE CORPS OU PERSONNELS AYANT VOCATION A ETRE INTEGRES OU PERSONNEL INTEGRES APRES UNE PERIODE DE DETACHEMENT

1000 points sur le vœu département correspondant à l'ancienne affectation

REINTEGRATION APRES DISPONIBILITE, AUTRES EXERCICES

1000 points : - sur le vœu DPT ou ACA d'origine non typé si précédemment titulaire d'un poste en établissement - sur le voeu ZRD et/ou ZRA d'origine si précédemment titulaire d'un poste en ZR

	Votre calcul		Elu CAPA
	Vœu Etab	Vœu large	

DEMANDES FORMULEES AU TITRE DU HANDICAP ET DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (RQTH/BOE)

- 1000 points si priorité médicale (demande et avis accordé du médecin de prévention) : sur les vœux larges non typés DPT ou GEO.
- OU 100 points automatiques (pas de demande d'avis du médecin de prévention) : sur les vœux larges non typés, DPT, ZRD, ACA, ZRA.

CHANGEMENT DE DISCIPLINE ET DE CORPS

1000 points sur les vœux correspondant à l'ancienne affectation :

- sur ETB, COM, DPT si précédemment titulaire d'un poste en établissement ;
- sur ZRE, ZRD si précédemment titulaire d'un poste en ZR

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

MCS ETB : 1500 points sur vœux ETB, COM, DPT, ACA, ZRA -> Entre les vœux DPT et ACA, possibilité d'indiquer le vœu ZRD, bonifié à 150 points.
MCS ZR : 1500 points sur vœux ZRE, ZRD, ZRA et 150 points sur le vœu ACA
- Possibilité d'indiquer des vœux non bonifiés avant les vœux de mesure de carte scolaire.
- Pour les seuls TZR, 150 points sur vœu DPT correspondant à la ZR d'affectation si placé après le vœu obligatoire ZRD.

VŒU PREFERENTIEL DEPARTEMENT A PARTIR DE LA 2E ANNEE CONSECUTIVE

30 pts cumulables par an sur le département jusqu'à 150 pts

STABILISATION TZR

150 points sur le vœu département correspondant à la ZR d'affectation

CONGE PARENTAL

1000 points sur les vœux correspondant à l'ancienne affectation : sur ETB, COM, DPT, ACA si précédemment titulaire d'un poste en établissement ; sur ZRE, ZRD, ZRA et ACA bonifié à 150 pts si précédemment titulaire d'un poste en ZR. Pour TZR, 150 sur DPT correspondant à ZR d'affectation si placé après vœu obligatoire ZRD.

PROFESSEUR AGREGE VŒUX LYCEE UNIQUEMENT"

90 pts sur vœux COM type lycées, 120 pts sur vœux GEO type lycées, 150 DPT et ACA type lycées

POSTE ADAPTE – CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Si ex-titulaire d'un poste fixe, 1500 pts sur :

- Choix 1, l'ancien ETAB, COM, DPT, ACA, ZRA
- Choix 2 pour les postes adaptés, COM domicile, DPT, ACA, ZRA

Si ex-titulaire d'une ZR, 1500 pts sur :

- Choix 1, ancienne ZRE, ZRD, ZRA, ACA
- Choix 2, pour les postes adaptés, COM domicile, ZRD, ZRA, ACA

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

50 points/an dans la limite de 4 ans sur vœux DPT, ZRD, ACA et ZRA

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT, MUTATION SIMULTANEE ENTRANTS INTER, SITUATION DE PARENT ISOLE POUR ENFANT JUSQU'A 18 ANS AU 31/08/2019

51,2 pts vœux non typés commune et groupement de communes
151,2 pts vœux non typés plus larges

MUTATION SIMULTANEE TITULAIRE ACADEMIE

30 pts vœux non typés commune et groupement de communes
90 pts vœux non typés plus larges

ENFANTS A CHARGE DE MOINS DE 18 ANS AU 01/09/2019 POUR SITUATION DE PARENT ISOLE

+75 pts par enfant sur vœux non typés, demande motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant

ANNEES DE SEPARATION POUR LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

Sur vœu large non typé (à partir du département) : jusqu'à 600 points selon la durée d'activité et les années de séparation
0 année de séparation : 0 point en +; 1 année : +100 points ; 2 années : +325 points ; 3 années : +475 points ; 4 années et + : +600 points (points réduits, si une partie des années, il y avait congé parental ou disponibilité pour suivre le/la conjoint-e, voir circulaire académique)

TOTAL

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Position :

❒Activité ❒CNED ❒Congé formation ❒Congé maternité
❒Disponibilité ❒Stage de reconversion ❒Congé longue maladie ❒Congé parental
❒Détachement ❒Etab. Post-Cure ❒Congé longue durée

❒Autre, précisez : _____

- Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :

Précisez : Ministère, Corps ou Service : _____
Département d'exercice : _____

- Service Education Nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation : _____ Echelon au 31/08/2018 : _____
Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2018/2019) _____

STAGIAIRE : Echelon au 01/09/2018 (Voir reclassement) : _____

SITUATION FAMILIALE AU 1er SEPTEMBRE 2018

❒Célibataire ❒PACS ❒Divorcé.e
❒Marié.e ❒Veuf.ve ❒Vie maritale avec enfant(s)

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 31/08/2019 et /ou à naître (certificat de grossesse constatée au 1er mars 2019) : _____
Transmettez les pièces justificatives, même si votre demande ne relève pas du rapprochement de conjoint ou de la résidence de l'enfant

Coordonnées de votre conjoint.e :
NOM : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____
Adresse (si différente de la vôtre) : _____
Profession : _____ **En activité** : **OUI** ❒ **NON** ❒

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

❒ Convenance personnelle ❒ Mutation simultanée ❒ Réintégration
❒ Rapprochement de conjoint ❒ Mesure de carte scolaire
❒ APU, garde conjointe ou alternée ❒ Vœu préférentiel

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année(s) de séparation au 31/08/2018 : _____
Etiez-vous en congé parental pour suivre le/la conjoint.e ? _____

Attention : vous devez vous connecter au serveur SIAM via I-Prof :
du mercredi 21 mars à 12h au mercredi 04 avril 2019 à 12h.

L'agent souhaitant annuler sa participation doit faire connaître sa décision, par écrit, avant le **Lundi 7 mai**, date limite de retour des formulaires de confirmation.
Pour tou.te.s, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre dossier avec toutes les pièces justificatives.
Dossier à retourner aux : Elus Paritaires de la CGT Educ'Action.
Bourse du travail. BD Charles Nedelec.
13003 MARSEILLE

N'attendez pas le dernier moment pour déposer votre dossier syndical.

Pour tout contact :

Permanences : 04.91.62.74.30 Lundi, mercredi après-midi et vendredi
@ : elus.cgteducaix@gmail.com
Informations sur notre site académique : **http://www.cgteducaix.ouvaton.org/**